

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025**

Etaient présents : Mme SOUM-GLAUDE

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL,

Absents : Mme FUMEY, Mr FOUCQUE

Procurations : Mme FRANCOIS à Mr BETEILLE, Mr PALAU à Mr MICHEL, Mme VINCENT à Mr CANAL

En premier lieu, Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal une carte de remerciements de la part de la famille d'une personne décédée.

### **RESULTAT D'APPEL D'OFFRES POUR LE SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

L'assemblée entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 10 mars 2025 et décide de retenir l'offre de ENEA/SETEC HYDRATEC pour un montant de 35 883.00 € HT soit 43 059.60 € TTC pour l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

### **AVIS CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026 A LA CDC DE LA MONTAGNE NOIRE**

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents sur le transfert de la compétence eau/assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à la Communauté de Communes de la Montagne Noire. Après avoir exposé les termes principaux du rapport établi par l'ATD 11 sur les enjeux financiers de ce transfert, les membres donnent leur avis, il en ressort :

Avis favorable : 5 voix

Avis défavorable : 1 voix

### **DEMANDE DE LOGEMENT GITE DU PRESBYTERE**

Monsieur le Maire donne lecture de deux mails concernant une demande de logement communal. Le conseil municipal donne son accord pour louer un logement au futur directeur de l'OIT de Saissac pour une durée d'environ 4 à 6 mois.

L'autre appartement doit être réservé pour le nageur sauveteur qui viendra au Lampy durant la période estivale. Aucun autre logement n'étant disponible actuellement, une réponse négative est transmise à la seconde personne intéressée.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CHATEAU ET L'OFFICE DE TOURISME DE CASTELNAUDARY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant des agents du château pour un partenariat avec le port fluvial, Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois qui souhaiterait proposer un produit touristique : une journée en Pays Cathare avec entre autres la visite guidée du château de Saissac. L'assemblée donne un accord de principe sur ce projet de partenariat.

## **RENOUVELLEMENT CDD DE L'AGENT D'ENTRETIEN**

L'assemblée décide de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien en charge du nettoyage du château, du Centre Culturel, de la salle des associations et de la salle polyvalente sportive jusqu'au 15 avril 2026.

## **AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL CONCERNANT LA SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ERE</sup> CLASSE ET LA MODIFICATION DES MODALITES D'ASTREINTES DU SERVICE TECHNIQUE**

Le Comité Social Territorial approuve les demandes relatives à la suppression du poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et la modification des modalités d'astreintes du service technique.

## **CONVENTION SDIS POUR LA MISE A DISPOSITION DE NAGEURS SAUVETEURS POUR LA SURVEILLANCE DES BAINADES ET DES ACTIVITES NAUTIQUES AU LAMPY**

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude pour la mise à disposition de nageurs sauveteurs ainsi que le matériel de surveillance de secours et d'intervention nécessaires pour la surveillance de la baignade ouverte au public du Lampy et confirme que la baignade débutera du 05 juillet jusqu'au 24 Août 2025. Le coût de cette prestation est fixé à 56.00 € par jour et par sauveteur.

## **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FELINS VAGABONDS POUR LA CAPTURE ET LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS**

L'assemblée approuve la proposition de l'association Félines Vagabonds pour un partenariat pour la capture et stérilisations des chats errants de la commune. La cotisation pour adhérer à cette association s'élève à la somme de 300.00 € pour 6 stérilisations femelles ou 8 castrations mâles.

## **DEVENIR ZONE D'ACTIVITES MULTIPLES LA BOURDETTE**

Le Conseil décide d'apporter les modifications suivantes du règlement de la zone d'activités multiples La Bourdette. Elles seront insérées au règlement initial dans le chapitre II – article 1 – types d'occupation ou d'utilisation du sol interdit. Elles sont les suivantes : tout artisan ou commerçant déjà installé peut continuer son activité dans les mêmes conditions qu'actuellement mais n'aura pas la possibilité de modifier son activité ou de s'accroître - L'arrêt de l'activité existante ne pourra pas faire l'objet d'une autre activité - L'installation d'un nouvel artisan ou commerçant ne sera pas autorisée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- La commune est à la recherche d'un nouveau camion pour le service technique
- La liste des habitations classées 7 et 8 (insalubres) a été transmise par le service du cadastre et doit être examinée pour mise à jour.
- Une nouvelle proposition du panneau touristique pour Saissac a été reçue pour examen

- Une implantation du panneau de communication pour les lots à vendre du lotissement La Bourdette à l'entrée du village est étudiée.
- Des travaux de mise en sécurité du plancher du clocher de l'église sont à prévoir.
- Un devis est signé pour la reprise des joints du mûr du musée des vieux métiers pour un montant de 9 348.00 € TTC
- Une subvention exceptionnelle de 400.00 € est accordée pour aider à la création de l'Association de Chasse dans les Bois Communaux de Saissac.
- Une animation est programmée à l'école de Saissac par la Fédération de l'Aude pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et financée par la commune à hauteur de 320.00 €.
- Mme SERVIERE Denise a décidé de quitter son poste de responsable de la bibliothèque de Saissac. Mme FRANCOIS Josette assurera l'intérim.
- Le montant des aides du Département de l'Aude (aide au logement, flux Eau/Energie, maintien dans le logement) aux administrés de Saissac s'élève à 10 122.72 €.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 45

Le Maire,

